



Prise en charge sécurité sociale parent étranger

Par Visiteur

Bonjour

je suis de nationalité française, ma mère est de nationalité marocaine disposant d'un visa type C d'1 an
(expire en février 2011)

ma mère doit subir une intervention chirurgicale en France

question :

étant affilié à la sécurité sociale, comment je peux obtenir une prise en charge pour ma mère

quelles démarches à faire ?

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

étant affilié à la sécurité sociale, comment je peux obtenir une prise en charge pour ma mère
quelles démarches à faire ?

effectivement il est possible dans certains cas que les ascendants de l'assuré social puissent être pris en charge.
Cependant deux conditions doivent être remplies:

- votre maman doit vivre sous le même toit que vous et se consacrer aux travaux du ménage et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans.
- établir une attestation sur l'honneur.

Je crains donc au vu de ces conditions que votre maman ne puisse être prise en charge de cette façon.

Par contre étant donné qu'elle est en situation régulière, elle peut bénéficier de la CMU. Pour cela vous devez vous adresser à votre CPAM et remplir un dossier que vous pouvez télécharger sur le site www.ameli.fr

Bien cordialement

Bien cordialement